

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02364

Numéro SIREN : 820 359 941

Nom ou dénomination : 94.5 FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2021 sous le numéro de dépôt 13970

94.5 FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 23, rue Icare, 67960 ENTZHEIM
820 359 941 RCS STRASBOURG

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE
DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-huit juin,
A 11 heures,

Les associés de la société 94.5 FINANCES se sont réunis en Assemblée générale à caractère mixte à l'hôtel Sofitel Miramar, au 13 Rue Louison Bobet, 64200 Biarritz, sur convocation adressée à chaque associé.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CINQUIEME RÉSOLUTION

Les mandats de FIBA - SATFC, Commissaire aux Comptes titulaire ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de la société FIBA SAS sise 7 Avenue de l'Europe, Espace Européen de l'Entreprise, 67300 Schiltigheim en date du 31 décembre 2020, et de FIBA, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

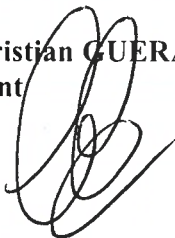
J 16

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après en avoir eu lecture par le président de séance.

Monsieur Christian GUERALT
Président



Monsieur Christophe SCHALK
Secrétaire

